

21L05

LYSTER

Légende

Carte des titres miniers

	Statut: A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion
	D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité
	B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Déclassement, R-Révoqué
	P-En attente de renouvellement, U-Refusé

	Statut: A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-Demande, E-Exploité
	N-Refus de renouveler, Z-Déclassement, R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

	Aire de tirage en traitement
	Bail d'exploitation en fonds marins (BEF)
	Territoire arpenté non désignable
	Bail d'exploitation de substances minérales de surface (BES)

	Centre géométrique du terrain faisant l'objet du claim
	Aire d'excavation
	Autorisation sans bail
	Certificat d'autorisation
	Déclaration de conformité
	CM (concession minière) ou BEP (Permis d'exploitation sous forme de bail)

Le chiffre derrière le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure droite de la plaque est le numéro de la plaque

	Substance extraite
	U) Autre
	G) Gravier
	H) Hématite
	I) Calcite
	J) Terre jaune
	K) Minerai de fer
	L) Minerai de silice
	M) Minerai de silice
	N) Minerai de silice
	O) Dolomie
	P) Minerai de fer
	Q) Minerai de fer
	R) Minerai de fer
	S) Minerai de fer
	T) Tourbe

	Statut du site d'excavation
	O) Ouvert sous conditions
	C) Ouvert
	F) Fermé
	N) Non autorisé
	T) En traitement

Contrainte à l'activité minière

	Territoire réservé à l'État ou soustrait au zonage minier, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
	Périmètre urbanisé
	Territoire soustrait au zonage minier et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
	Territoire où l'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel sont permises
	Territoire où le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
	Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
	Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure

	Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
	Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif

	Information à titre indicatif
--	-------------------------------

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

	Terres de catégorie II
	Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinni

	Entente Pilagan
--	-----------------

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

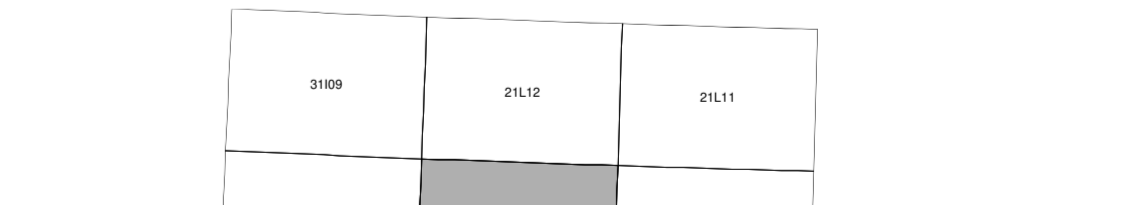
	Nissinan de Besiamite, Essipk, Mashueish, Nutsukuan
--	---

Frontières

	Frontière internationale
	Frontière interprovinciale
	Frontière Québec-Terre-Neuve-et-Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

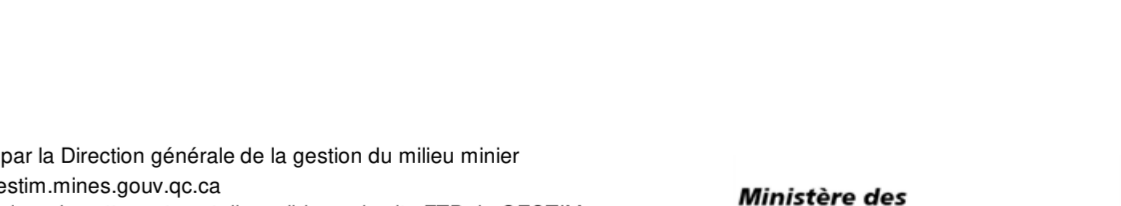
Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998  
 azimut de 17°22' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 1'07"  
 Système de référence géodésique North American 1983  
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
 ZONE 19  
 48°30'00" Coordonnée géographique  
 6480000 E Coordonnée UTM, Zone 19

Échelle 1:50 000



AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisée au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.



Révisé par la Direction générale de la gestion du milieu minier  
 https://gestm.mines.gouv.qc.ca  
 La mise à jour de cette carte est disponible sur le site FTP de GEMM  
 http://gestm.mines.gouv.qc.ca/serveur.asp  
 Carte des titres miniers mise à jour le 2025-02-07

